

# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex

Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87

communication@mundolsheim.fr **GIR. n° T 2022/65**

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Départements et Régions,

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

**VU** les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

**CONSIDERANT** la demande de travaux pour un réseau fibre de l'entreprise SADE  
FERGESHEIM pour le compte d'Orange au niveau du 8 rue des Saules à Mundolsheim.

### **ARRETE**

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement une journée entre le 26 septembre au 14 octobre 2022 comme suit :

#### RUE DES SAULES

Ajouter Réglementation 2.02.01. :

##### LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Limitation à 30km/h pendant toute la durée des travaux,
- Rétrécissement de la chaussée.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SADE FERGESHEIM.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole., service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Entreprise SADE FERGESHEIM, Rue de l'industrie, 67404 ILLKICH
- Affichée sur le site internet de la commune le 23/09/2022

Fait à Mundolsheim, 22 septembre 2022

Pour le maire et par délégation

Annick MARTZ-KOERNER



Adjointe au Maire